



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 26 juin 2020

### **Saint -Sylvestre : délégation spéciale en l'absence de candidature pour siéger au conseil municipal**

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, aucune candidature n'a été déposée pour pourvoir les sièges de conseillers municipaux de la commune de Saint-Sylvestre dans le délai imparti précédent à la fois l'organisation du premier et du second tour des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020. En conséquence, aucun conseil municipal ne pourra être constitué à Saint-Sylvestre au lendemain du second tour des élections municipales.

Prenant acte de cette situation, Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie, par arrêté préfectoral du 19 juin 2020, a institué en application des dispositions de l'article L2121-35 du code général des collectivités territoriales, à compter du 29 juin 2020, une délégation spéciale chargée d'assurer la continuité du service public jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil municipal. Pour assurer cette tâche, trois personnes d'expérience ont été désignées :

- Monsieur Alain GOYARD, directeur de préfecture en retraite
- Madame Denise LAFFIN, chef de bureau de préfecture en retraite
- Madame Françoise LARROQUE, ingénieur conseil en environnement en retraite.

Les pouvoirs de cette délégation spéciale seront limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Les trois personnes nommées auront également la charge de préparer, en toute impartialité, le scrutin qui permettra d'élire un nouveau conseil municipal. Les dates du scrutin seront fixées ultérieurement, celui-ci aura lieu dans un délai maximum de trois mois.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

1/1

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex